



Compte rendu de l'Assemblée Générale

Vendredi 14 septembre 2018 (19h)

Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée,
Les Minées, Rte de Château Fromage, 85000- La Roche sur Yon

A 19 h 15, le Président, P. Hubert, déclare ouverte la 32^{ème} Assemblée Générale (AG) de l'Association pour la Gestion du Grand Gibier en Vendée (AGGGV). Il remercie les participants d'être venus, et tout particulièrement, les quelques personnalités qui ont bien voulu honorer cette assemblée de leur présence :

- Madame la Directrice de l'ONF, Région Pays de Loire, Madame Guylaine Archevêque qui assiste à nos travaux pour la première fois depuis son arrivée en Pays de Loire,
- Mrs les Directeur et Technicien Grand Gibier de la FDC85-
- Mr l'Agent ONCFS, E Boisson,
- Madame et Messieurs les Administrateurs (5), membres du Conseil d'Administration (CA) de la FDC85,
- Messieurs les Lieutenants de Louveterie (3),
- Etc.

Mais également toutes les personnes ici présentes. Il donne la liste des personnes excusées (DDTM, ONF-Agents locaux, etc.).

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée:

• **Partie Statutaire.**

- Rapport moral du Président, (P. Hubert),
- Compte rendu d'activité (Secrétaire Général et Administrateurs concernés),
- Compte rendu financier (Trésorier),
- Demande d'approbation des rapports (P. Hubert),

• **Partie informative.**

- Evolution des populations de grand gibier et de leur gestion (Personnel de la FDC85),

• **Questions diverses.**

Le Président, P. Hubert, se félicite pour le nombre de personnes présentes à cette AG 2018 (54 présents et représentés sur plus de 170 adhérents, mais il aurait souhaité une meilleure assiduité). Il déplore aussi que nous ne soyons que quelques dizaines de chasseurs de grand gibier, alors qu'en Vendée, plus de 10 000 timbres « Grand Gibier» sont délivrés chaque année, donc autant de chasseurs de grand gibier potentiels. Il estime que la marge de progression est encore grande et il encourage ces chasseurs à rejoindre les rangs de l'Association, ne serait-ce que pour bénéficier des informations diffusées en matière de gestion des espèces aux niveaux départemental (présentations lors des assemblées générales) et national (à travers la revue nationale des chasseurs de grand gibier « Chasse-Gestion- Grande Faune»). Assister à une telle réunion, permettrait aux chasseurs (et plus particulièrement aux responsables de territoires) de recueillir un bon nombre d'informations et de mieux comprendre la gestion des populations dans leurs milieux et, par suite, les décisions qui peuvent en découler dans ce domaine (attributions au plan de chasse, Plan National de Maîtrise du Sanglier-PNMS, etc.)

Il suggère de présenter son rapport moral, puis de l'ouvrir à la discussion en demandant à Madame la Directrice, Guylaine Archevêque, de l'enrichir par des réponses aux questions posées. Pour lui permettre de partir plus tôt, ce rapport sera suivi de la partie informative pour présenter la gestion de la grande faune dans son environnement, mise en place en Vendée. Enfin, cette AG se terminera par la suite de la partie statutaire.

A- PARTIE STATUTAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I – APPROBATION Du CR De L'AG 2017

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu (CR) de l'Assemblée Générale (AG) 2017, avant de l'approuver.

Mr Soulard D. souhaite modifier la phrase de candidature de membre du CA pour qu'elle reflète la réalité (suite à sa lettre du 19/07/2018 déclarant qu'il souhaitait être candidat au poste d'Administrateur de l'AGGGV). Ainsi :

« L'année 2017 est une année d'élection du tiers sortant dont les membres sont rééligibles. Il y a 4 membres sortants candidats à leur succession, 1 candidat déclaré avant l'AG (Louis Jean Paul) et 2 autres pendant l'AG (Brochard Marinette et Soulard Dominique). Il est procédé au vote à bulletins secrets. »

Cette phrase devient :

« L'année 2017 est une année d'élection du tiers sortant dont les membres sont rééligibles. Il y a 4 membres sortants candidats à leur succession, 2 candidats déclarés avant l'AG (Louis Jean Paul et Soulard Dominique) et 1 autre pendant l'AG (Brochard Marinette). Il est procédé au vote à bulletins secrets. »

Suite à cette modification, le CR de l'AG 2017 est approuvé par les membres présents et représentés.

II - RAPPORT MORAL du PRESIDENT (P. Hubert)

Le rapport moral 2018 du Président est retranscrit dans son intégralité.

« Pour ceux qui étaient présents l'année dernière, j'avais orienté mon rapport moral sur la sécurité mais surtout sur l'éthique de la chasse et la liberté d'exercer notre passion en reprenant un édito de Monsieur Philippe DULAC de la société nationale de Vénérie.

Ces deux sujets restent d'actualité, la sécurité car il ne faut pas relâcher nos efforts mais surtout la pratique de la chasse qui subit des attaques.

Cette fois je vais reprendre l'édito de notre président de fédération de Vendée, Gilles Douillard, dans le chasseur Vendéen du mois de mai 2018.

« Défendre la vénerie c'est défendre la chasse, c'est donc vous défendre vous .Lorsqu'un pan de la chasse française est attaquée, c'est l'ensemble de l'édifice chasse qui est fragilisé. Restons forts, restons soudés, restons unis et indivisibles, en somme, soyons solidaires les uns des autres, quel que soit le mode de chasse pratiqué et quelles que soient les espèces chassées. »

Pour garder une note optimiste, continuons à chasser mais restons calmes pour ne pas répondre aux provocations de nos opposants qui attendent uniquement que nous sortions de nos gonds pour utiliser des images et faire la buzz dans les médias.

Pour revenir sur la chasse dans notre département, les chiffres seront présentés par Frédéric (je remercie une nouvelle fois la fédération de nous transmettre ses chiffres car ce n'est pas le cas dans tous les départements). Nous assistons à une progression régulière du chevreuil et du sanglier.

Je reviens sur le sanglier. Sa gestion est compliquée et chacun pense avoir la solution pour maintenir une chasse soucieuse de l'éthique et acceptée par le monde agricole. Sachez que l'AGGGV est intervenue fermement pour que la gestion reste entre les mains des chasseurs en défendant le plan de chasse.

Pour illustrer mon propos je reprends les termes du discours de Monsieur BURON (DDTM) prononcés lors de la dernière assemblée générale de la Fédération des chasseurs de Vendée, le 14 avril dernier.

« Sans que ce soit une surprise pour moi et pour vous non plus, c'est un département où la chasse est très bien gérée et vous avez une Fédération qui est pour nous sans difficultés en termes de gestion, ce qui est confortable. Cela nous permet de nous concentrer sur les quelques points qui sont plus compliqués »

Pour parler de l'évolution du PNMS (plan national de maîtrise du sanglier) et de son application dans notre département voilà ce que dit Monsieur BURON :

« la stratégie qui vous a été expliquée, nous avons, nous à la DDTM, passé un peu de temps à se poser des questions pour savoir si nous devons être plus offensifs et puis, à la réflexion, on a suivi les propositions de la Fédération qui nous vont très bien, partant du principe que plus on arrive à travailler en faisant passer des convictions, mieux c'est »

Je pose la question, que faut-il faire pour stabiliser les dégâts et les prélèvements ? Toutes les mesures prises jusqu'à maintenant n'ont pas permis de diminuer la population de sangliers.

Pour l'instant il faut reconnaître que la mobilisation des chasseurs a permis de stabiliser les dégâts en augmentant les prélèvements. Continuons dans ce sens. »

Pour terminer, P. Hubert fait allusion à notre gestion pratiquée depuis 30 ans en concertation avec le monde agricole, l'administration, etc. qui permet à présent d'avoir une base de données importante. Ceci est particulièrement vrai pour l'espèce sanglier pour laquelle P. Guilloteau a tenté de faire une synthèse qu'il a présentée lors du CA du 13/09/2018 et qui montre, entre autres, que l'augmentation de la population sur le terrain semble évoluer par paliers. Il serait intéressant d'analyser les causes de cette augmentation en faisant une étude multifactorielle avec les différents partenaires (DDTM, ONF, Monde agricole, etc.) menée sur toute la période, en faisant intervenir différents facteurs (pratiques agricoles, climat, évolution des structures agraires, etc.) qui permettraient peut être d'émettre des principes généraux et par suite de trouver des solutions pour l'endiguer. Cette étude pourrait être menée par un étudiant de 3^{ème} cycle ayant la formation adéquate (collaboration FDC85 et AGGGV).

Ce rapport moral n'entraîne aucun commentaire et/ou question. Le Président profite alors de la présence de la Directrice, Madame Guylaine Archevêque, pour aborder la gestion de la grande faune en forêt domaniale. Il la rassure en insistant sur le fait que ce n'est pas un piège pour sa 1^{ère} participation à notre AG annuelle, mais que c'est l'occasion de discuter objectivement de sujets qui sont souvent abordés, alors que les plus hauts Responsables concernés sont absents.

Cela concerne, en particulier, **le massif de Mervent/Vouvant** qui est le plus grand massif de Vendée (environ 5 000 ha) et dont environ la moitié appartient et est gérée par l'ONF. La question, très récurrente dans différentes assemblées, concerne le maintien des grands animaux en forêt puisqu'ils se trouvent, la plupart du temps, à l'extérieur. Les facteurs rendus responsables de cette situation sont principalement le dérangement ainsi qu'une pression de chasse trop importante, la pénétration plus ou moins organisée du public dans le cadre des activités de la nature (marche, promenade, VTT, cheval, champignon, découverte de la nature, etc.). Le Président pose donc à la Directrice la question suivante : Que peut-on faire à Mervent où la pression humaine semble trop importante ? N'y aurait-il pas moyen de créer au moins une zone de quiétude pour la grande faune dans son environnement ?

Madame la Directrice répond qu'une zone de quiétude totale ne peut être mise en place à court terme, puisque la forêt domaniale est louée, en totalité, par baux de chasse pendant une période de 12 ans depuis mars 2016 (aspect contractuel). De plus, la forêt domaniale est une forêt privée de l'Etat qui doit être ouverte au public. En revanche, Madame la Directrice est convaincue que la quiétude peut être améliorée sur l'ensemble de la forêt domaniale :

- Suite à un travail concernant le calendrier des jours de chasse en partenariat avec les adjudicataires pour diminuer le nombre de jours de chasse et la pression sur le terrain.

- Mais également, comme cela est plus ou moins mis en place dans les forêts domaniales, par une « pénétration » moindre des autres usagers de la nature. L'ONF souhaite être informé puis organiser les parcours afin d'éviter une trop forte pénétration du public. En Vendée, il n'y a pas d'arrêtés préfectoraux pour limiter la pénétration dans l'espace et dans le temps. Mais cela existe dans d'autres départements (Mayenne, Sarthe, Loire Atlantique pour les ramasseurs de champignons par exemple).

Madame la Directrice remercie le Président pour cette question et est tout à fait consciente du problème engendré par une bonne cohabitation entre la grande faune sauvage dans son environnement et les activités humaines de la nature (y compris la chasse qui doit agir en tant que régulation des populations). C'est un chantier à étudier en collaboration avec toutes les parties intéressées afin de mettre en place des règles à plus long terme.

II - RAPPORT D'ACTIVITES - 2018

1 - Aspects administratifs depuis la dernière Assemblée Générale (P. Guilloteau).

► Réunions organisées par l'AGGGV

- **15.09.2017** (La Roche sur Yon): 31^{ème} Assemblée Générale (AG) Ordinaire (81 adhérents présents ou représentés).
- **12.02.2018** (La Roche sur Yon) : Conseil d'Administration : Bilan de l'agrainage au cours de l'année passée, Bilan de la gestion du sanglier au cours de la saison passée (proposition de points noirs pour la prochaine CDCFS), Bilan financier, Organisation des séances de tir au sanglier courant, Etude du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2018/2024 et propositions de l'AGGGV.
- **13.09.2018** (La Roche sur Yon) : Conseil d'Administration : Préparation de l'AG, Projet de modification des Statuts, Etat du budget, Réflexion sur la gestion de l'espèce sanglier à partir d'un bilan de 30 ans de plan de chasse, Compte rendu des journées nationales et du Brevet Grand Gibier (BGG) 2018.
- **14.09.2018** (La Roche sur Yon) : 32^{ème} Assemblée Générale Ordinaire (54 adhérents présents ou représentés).

► Participation à des réunions de la part de quelques membres (principalement participation aux Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage- CDCFS)

Plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'AGGGV ont été amenés à participer à des réunions départementales, régionales et même nationales.

- **14-09-2017** : CDCFS (La Roche/Yon, DDTM) – Présentation du réseau « lièvre » ; Le point sur l'ouverture anticipée de la chasse au sanglier depuis le 1^{er} juin ; Examen des recours pour les 3 espèces de grands gibiers et du lièvre ; PNMS : Prestation du plan d'action sur les points noirs.
- **22/11/2017** : CDCFS (La Roche/Yon, DDTM) – Bilan de la participation du publique concernant l'Arrêté Préfectoral (AP) de la période complémentaire d'ouverture de la chasse au blaireau ; Bilan mi saison du plan de chasse sanglier ; Lièvre : point sur la reproduction et les prélèvements ; Maîtrise de la population de sangliers : zonage des points noirs ; Etat d'avancement du futur SDGC.
- **14-02-2018** : CDCFS (La Roche/Yon, DDTM) : Bilan du plan de chasse « sanglier » au 21/01 et examen des nouvelles demandes ; PNMS : évolution des dégâts et des collisions sur le département, validation des points noirs proposés pour la saison 2018/2019, conséquences sur l'AP d'ouverture et de fermeture de la chasse ; Point sur la réunion du 10/01 entre ASF, DDTM, Lieutenants de Louveterie (LL) et FDC85 ; AP de destruction particulière (Louveterie).
- **14-03-2018**: CDCFS (La Roche/Yon, Préfecture). - Examen de plusieurs projets d'arrêtés préfectoraux- AP (Interdiction de commercialisation du gibier, Chasse sur le Domaine Public Maritime- DPM, Nombre max de cervidés pour la campagne 2018/2019, éventuellement classement nuisible pour les espèces pigeon, lapin et sanglier, Modalité d'ouverture et clôture de la chasse saison 2018/2019) ; nouvelles règles de gestion pour le lièvre saison 2018/2019, SDGC : Etat d'avancement et rétro planning de travail.

- **02-05-2018** : Pré-commission[#] « Fédérale élargie[#] » (La Roche/Yon, FDC85). Examen du plan de chasse pour les espèces sanglier, chevreuil et daim (non obligatoire et la FDC85 invite toutes les parties prenantes).
- **15-05-2018** : CDCFS (La Roche/Yon, DDTM)- Examen des plans de chasse pour les espèces chevreuil, daim et sanglier ; Déclinaison du PNMS sanglier dans les points noirs ; Etat d'avancement du SDGC.
- **06-06-2018** CDCFS- (La Roche/Yon, Préfecture). Approbation du SDGC 2018/2024 (analyse des dernières remarques).
- **05-07-2018** : CDCFS- (La Roche/Yon, DDTM)- Examen des plans de chasse pour les espèces cerf et petits gibiers ; Etat d'avancement du PNMS (points noirs).
- **20-09-2017** : CDCFS- (La Roche/Yon, DDTM). Examen des recours et demandes complémentaires pour les espèces sangliers, chevreuils cerf et lièvre, Bilan de l'ouverture anticipée de l'espèce sanglier, etc.

CDCFS. Les décisions majeures sont prises lors de réunions plénières. Toutefois, des décisions de «réajustement» (attributions complémentaires de sangliers au plan de chasse, etc.) peuvent être prises en cours de saison.

[#] Depuis 2013, la pré-commission est élargie aux Associations Cynégétiques spécialisées et compétentes (1 représentant par secteurs cynégétiques tels qu'ils sont définis par la FDC85), ce qui permet d'augmenter l'information disponible.

Participation de plusieurs membres du Conseil d'Administration (CA) de l'AGGGV, aux réunions et travaux organisés par le GIC Grand gibier « Mervent/Les Vieilles Verries », la FDC85, et l'ONF ainsi qu'aux réunions nationales (ANCGG, Vénérie, Réunions diverses lors du Game Fair à la Motte Beuvron, etc.) organisées par différentes associations au cours de l'année.

De plus :

- ONF. Réunion régionale (Jupillé 21/06/2018) : Bilan 2017/2018, Perspectives 2018/2019, Echéance triennale des baux de chasse.
- ANCGG : Journées Nationales (Nîmes, 25-27 mai 2018) et Régionale (Finistère),
- Brevet Grand Gibier (BGG)- examen le 23-06-2018- (développé ultérieurement par G. Falempin),
- Deux stages de « Formateurs au tir » et un de « Chasse à l'approche ».

Remarque. Il n'y a pas eu de fête de la chasse et de la nature en Vendée en 2018.

2 – Autres activités (Le Brevet Grand Gibier- BGG- et sanglier courant G. Falempin).

La préparation du BGG s'est déroulée de mars à mai 2018, les vendredis soirs, à la FDC85 et les Formateurs sont vivement remerciés. Quinze candidats ont suivi cette formation. Les épreuves du BGG ont été organisées le 23 juin 2018, au siège de la FDC85, à Château Fromage. Quinze candidats étaient présents : 10 pour le tir à la carabine, 4 pour le tir à l'arc et 1 en vénérie.

Résultats définitifs : Furent admis :

- Brevet Or : 4 candidats « Carabine » et 4 « Arc »,
- Brevet Argent : 3 candidats « Carabine ».

L'an prochain, le BGG devrait de nouveau être organisé dans notre département s'il y a des candidats. Les membres de notre association sont sollicités pour en faire la promotion. Une **réunion d'information sera organisée en février 2019** pour en présenter l'organisation.

► Entraînement au tir du Sanglier courant et Cotation de trophées.

De nouveau, cette année, grâce au stand de tir mis à la disposition de l'AGGGV par la FDC85, des séances de tir au sanglier courant (les dates sont planifiées sur le site de l'AGGGV et paraissent dans un numéro du « Chasseur Vendéen »), ont été organisées tout au long de l'année, à raison d'une à deux séances par mois (environ 10 tireurs/séance). Ces séances ont pour but de faire prendre conscience à chaque tireur, de l'importance d'une bonne manipulation de l'arme pour la sécurité de tous. Au cours de ces séances, les défauts des tireurs sont relevés et corrigés, mais les armes et les optiques sont aussi réglées. Le but étant de faire des chasseurs responsables et sûrs d'eux. Au cours de l'année, 52 tireurs ont suivi ces séances. Pour les participants, il est demandé de s'inscrire au moins 10j à l'avance et d'adhérer à l'AGGGV, afin d'être couvert par l'assurance.

En Vendée, il n'y a que deux « cotateurs » agréés (Y. Marchez et G. Falempin) par l'Association Française des Mensurations de Trophées (AFMT) et qui sont à la disposition des chasseurs de grands gibiers ayant récolté un trophée.

III – COMPTE RENDU FINANCIER - EXERCICE 2017 (G. Bouninneau)

(Arrêté au 31/12/2017 et approuvé par le Conseil d'Administration du 12/02/2018).

Compte de résultats :

► PRODUITS :

Adhésions (184 à 16€).....	2 944,00 €
Abonnements à Chasse Gestion/Grande Faune (19 abonnés à 27 €).....	513,00 €
Vente de livres.....	115,00 €
Inscriptions au brevet grand gibier (1).....	471,00 €
Subvention de la FDC 85----- (Subvention fixe de 3000,00 €/an + 4 €/bracelet sanglier attribué hors GIC)	10 644,00 €
Produits financiers (intérêts du Livret A et des parts sociales)	419,93 €
Dommages et intérêts accordés par les Tribunaux	1 050,00 €
Ventes de produits destinés à renforcer la sécurité lors des chasses au grand gibier :	
- Registres de battue (184 x 10 € = 1 840 €)	
- Jalons de battue (423 x 1 € = 423 €)	
- Gilets de battue (30 x 5 € = 150 €)	
Soit au total 2 413,00 € dont 10% de coût de prestation de service au profit de la FDC85 qui assure la vente de ces produits et la gestion des stocks, soit un produit net de ----	2 171,70 €

Total 17 289,11 €

(1) Subvention accordée par la FDC85, au titre du partenariat conclu avec l'AGGGV. En contre partie, cette dernière est missionnée pour conduire toute action de prévention des dégâts de grand gibier et de nature à renforcer la sécurité lors des chasses au grand gibier.

► CHARGES :

Prévention des dégâts de grand gibier -----	7 667,40 €
- Agrainage dissuasif 4 084,41 €	
- Clôtures de protection des cultures 3 582,99 €	
Achat de supports destinés à renforcer à la sécurité à la chasse au grand gibier (Registre de battues, jalons, gilets)	3 484,00 €
Assurance responsabilité civile association	514,00 €
Papèterie, photocopies, tirages, diffusions, affranchissement-----	729,08 €
Cotisation ANCGG (soit: adhésion de l'AGGGV à l'ANCGG : 25 € et reversement à l'ANCGG de la part lui revenant sur les cotisations des adhérents de l'année 2017: 152x6 €=912 €), Soit au total-----	937,00 €
Brevet Grand Gibier (cibles, manuels de formation, reversement des inscriptions, frais d'organisation) -----	669,00 €
Frais Généraux (assemblée générale, frais de participation aux journées Nationales de l'ANCGG, frais divers)-----	404,90 €
Abonnements Chasse Gestion/Grande Faune et St Hubert Club de France [dont 34 abonnements Grande Faune à 25 € (850 €) et adhésion- Abonnement au St Hubert (160 €)]..... --	1 010,00 €
Total 15 415,38 €	

Résultat de l'exercice.....+ 1 873,73 €

Epargne boursière :

Elle se compose de 3150 parts sociales souscrites auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour une valeur de **4 788,00 €**. En 2016 elles ont généré **67,03 €** d'intérêt versés sur le compte courant de l'association en mars 2017.

Epargne disponible : Elle est constituée:

- d'un livret A « association » souscrit auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Cette épargne a évolué au cours de l'exercice 2017 comme suit :

Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2017	50 534,37 €
Versement au 1 ^{er} janvier des intérêts de l'exercice 2016	+363,38 €
Prélèvements réalisés en cours d'exercice pour alimenter le compte courant :- le 18 février	- 5 000,00 €
- le 22 juin	- 3 000,00 €
Versement du compte courant sur le Livret A le 6 septembre	+ 6 000,00 €

Solde au 31 décembre 2017 **48 897,75 €**

Soit une régression au cours de l'exercice de 1 636,62 € (- 3,2 %)

- des liquidités sur le compte courant ouvert au Crédit Agricole Atlantique

Vendée dont le solde créditeur au 31 décembre 2017 est de : **87,46 €**

Commentaires :

Le Président, P Hubert, remercie le Trésorier pour la bonne tenue et l'excellente présentation des comptes. Il rappelle que la FDC85 attribue une subvention à l'AGGGV en lui déléguant la prévention des dégâts mais aussi en lui demandant de participer à l'amélioration de la sécurité à la chasse. Il est donc important d'utiliser nos finances chaque année, en adéquation avec la convention signée entre AGGGV et FDC85 et ainsi, de justifier la subvention allouée (dont lecture est faite à cette AG).

Pour la saison écoulée, par rapport à la précédente, les dépenses de prévention des dégâts (en particulier dues à la pose de clôtures contre le chevreuil- dégâts sur « Les Vergers de Vendée ») ont augmenté alors que celles relatives à l'amélioration des conditions de sécurité sont du même ordre de grandeur.

Depuis quelques années, le nombre d'adhérents a nettement augmenté jusqu'en 2017 mais il reste sensiblement le même depuis. Notre Association départementale est la 3^{ème} de France en nombre d'adhérents avec une récente progression qui la rend plus forte. Il est regrettable toutefois qu'il n'y ait pas plus d'abonnés vendéens à la revue « Grande Faune » (revue éditée par l'ANCGG, 4 numéros/an) qui apporte une culture plus étendue concernant la gestion des populations de grands gibiers (aux niveaux national et même international).

Pour l'année 2019, le Conseil d'Administration propose de maintenir le montant de la **cotisation à 16 €/an**, ce qui est accepté à l'unanimité. Pour limiter les relances, il est demandé de payer la cotisation annuelle dès le 1^{er} appel. Enfin, le Président P Hubert, remercie la FDC85 pour le soutien et l'aide financière qu'elle apporte à l'AGGGV.

IV- DEMANDE D'APPROBATION DES RAPPORTS (P. Hubert)

Les trois rapports (moral, activités et financier) sont alors soumis, chacun, au vote par les adhérents, pour approbation. Ils sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés. Par ailleurs, quitus est donné au Conseil d'Administration, pour engager le budget de l'année à venir, dans des conditions similaires à celles des années passées.

B- TRAVAIL sur le TERRAIN- EVOLUTION des POPULATIONS et des PLANS de CHASSE « GRAND GIBIER » (F. Lafontaine FDC85).

Toutes les données chiffrées présentées ci-dessous sont fournies par la FDC85 lors de la présente AG et/ou, lors de celle du GIC de Mervent/Les Vieilles Verries)-

1 – TRAVAIL SUR LE TERRAIN.

Pour la protection des cultures agricoles et la contention des animaux en forêt, trois outils sont disponibles: clôtures électriques, agrainage dissuasif (maïs grain) et cultures à gibier. Toutefois, cette année, les travaux correspondants n'ont pas été détaillés (sauf, en partie, lors de l'AG du GIC « Mervent/Les Vieilles Verries » pour ce qui concerne son territoire).

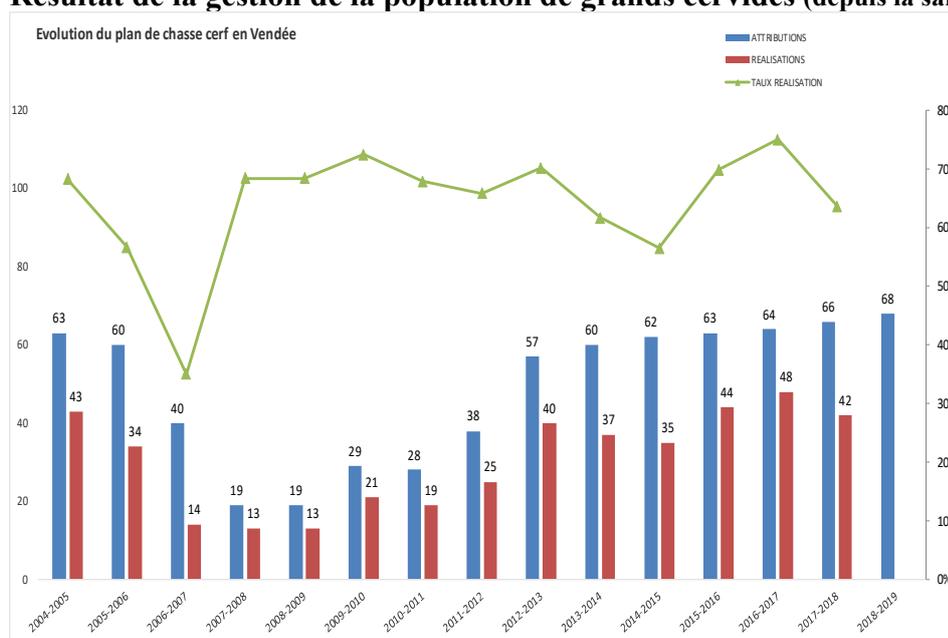
2 - L'ESPECE CERF.

Tous les grands cervidés de Vendée se trouvent sur le GIC Grand Gibier de Mervent/Les Vieilles Verries. Les résultats obtenus au cours de la saison passée sont discutés (cf. Tableau ci-dessous).

Bilan de la saison 2017/2018 (Mortalité hors plan de chasse : 6 (5 mâles et 1 femelle))

BILAN SAISON	ATTRIBUTIONS			REALISATIONS		
	CEM	CEF	CEJ	CEM	CEF	CEJ
EST du Massif (Massif mère)	13	8	12	7	7	8
OUEST du Massif	9	16	8	3	12	5
TOTAL MASSIF	22	24	20	10	19	13
	66			42 (64%)		

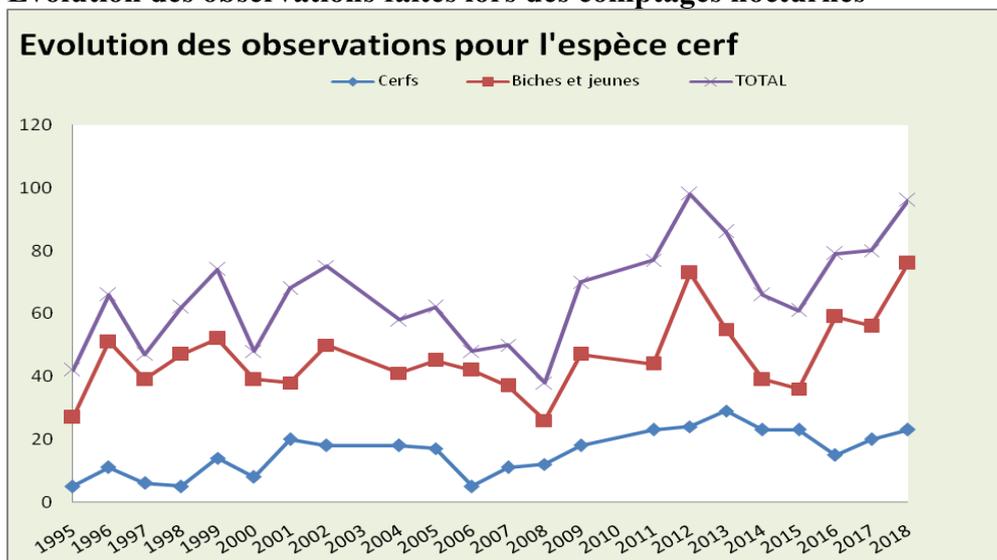
Résultat de la gestion de la population de grands cervidés (depuis la saison 2004/2005)



Après avoir connu une gestion en dents de scie (cf. graphiques présentées lors des précédentes AG et ci-dessus), les **attributions en grands cervidés sont stables** depuis la saison 2012/2013, avec 61,2 animaux attribués en moyenne chaque année (variation de 57 à 64) (cf. Tableaux ci-dessus et ci-dessous). Pendant ces 6 saisons, le taux de réalisation a varié de 56,5 à 78,7%, et c'est **au cours de la saison 2016/2017 que ce taux fut le plus élevé**.

Les **comptages au phare** sont organisés (collaboration entre FDC85 et ONF) chaque année depuis 1995 sur un circuit unique dans le massif-mère. Ils permettent de mesurer l'évolution de la population. Depuis quelques années, les mêmes soirs, il est fait un comptage en limite de la Vendée et des Deux Sèvres par la FDC79. De plus, suite à l'extension de la population vers l'Ouest du massif mère, il y a 2 ou 3 sorties spéciales organisées sur Mervent Ouest et les Vieilles Verries, afin de mieux estimer l'évolution de l'ensemble de la population. Cette année, il a été comptabilisé 104 animaux différents (103 en 2017).

Evolution des observations faites lors des comptages nocturnes



La population se concentre sur le massif-mère de Mervent/Vouvant (allant le l'Hermeault, à l'ouest à Faymoreau, à l'Est) et semble se stabiliser comme le montre l'évolution des comptages nocturnes (cf. courbe ci-dessus). Toutefois, la population éclate un peu (vers Ste Hermine, St Valérien, Chantonay, etc.), ce qui peut être dû à un grand dérangement au centre de la forêt dont les causes sont multiples : pression de chasse, écoute pendant le brame, pratiques des autres utilisateurs de la nature (ramasseurs de champignons, cyclisme, VTT, cheval, etc.). En conséquence, des jeunes naissent dans ces secteurs nouvellement colonisés, ce qui ne favorise pas le retour de cette frange de la population, vers le massif-mère. Dans ces territoires, la chasse à courre des mâles n'est pas aisée et est source de conflits.

La gestion d'une population de grands cervidés ne peut se réaliser que sur des grandes surfaces compte tenu de l'étendue des secteurs fréquentés par l'espèce. C'est ainsi que *des cerfs mâles sont attribués à tir* depuis quelques années sur le massif-mère (autre que la forêt domaniale) et à sa périphérie, mais seulement *dans le cadre de groupements* (actuellement il existe 2 groupements principaux, l'un à l'ouest du massif mère et l'autre à l'est). Cela offre la possibilité à un maximum de chasseurs d'en prélever, d'autant plus que les bracelets attribués à un groupement peuvent tourner au cours de la même saison, entre les territoires concernés (situés à l'intérieur du même groupement) jusqu'à leur prélèvement. Cette politique permet de mieux adapter les attributions et les prélèvements, à la chasse à courre et à la chasse à tir, pour mieux gérer la population en évitant une gestion en dents de scie.

Remarque. A présent, le principe du groupement (avec un responsable) est toujours retenu pour l'attribution d'un animal « erratique » (espèces cerf, daim, etc.) sur l'ensemble du département pour qu'il soit prélevé, en priorité, par les chasseurs (si la période correspond à l'ouverture de la chasse). Ainsi, la gestion de la grande faune peut être faite par les chasseurs eux-mêmes.

Pour la saison 2018/2019, les attributions définitives (total de 68 animaux- cf. tableau ci-dessous) viennent d'être publiées. Elles tiennent compte des résultats obtenus lors des comptages nocturnes, et des observations de terrains. Elles devraient permettre de maintenir la population dans son état actuel. Elles résultent, quand cela est possible, de discussions avec les responsables des territoires concernés.

Massif	Attributions 2018/2019		
	CEM	CEF	CEJ
Est du massif (massif mère)	14	9	10
Ouest du massif	7	19	9
Total massif	21 (22)	28 (24)	19 (20)

() Nombre pour la saison 2017/2018

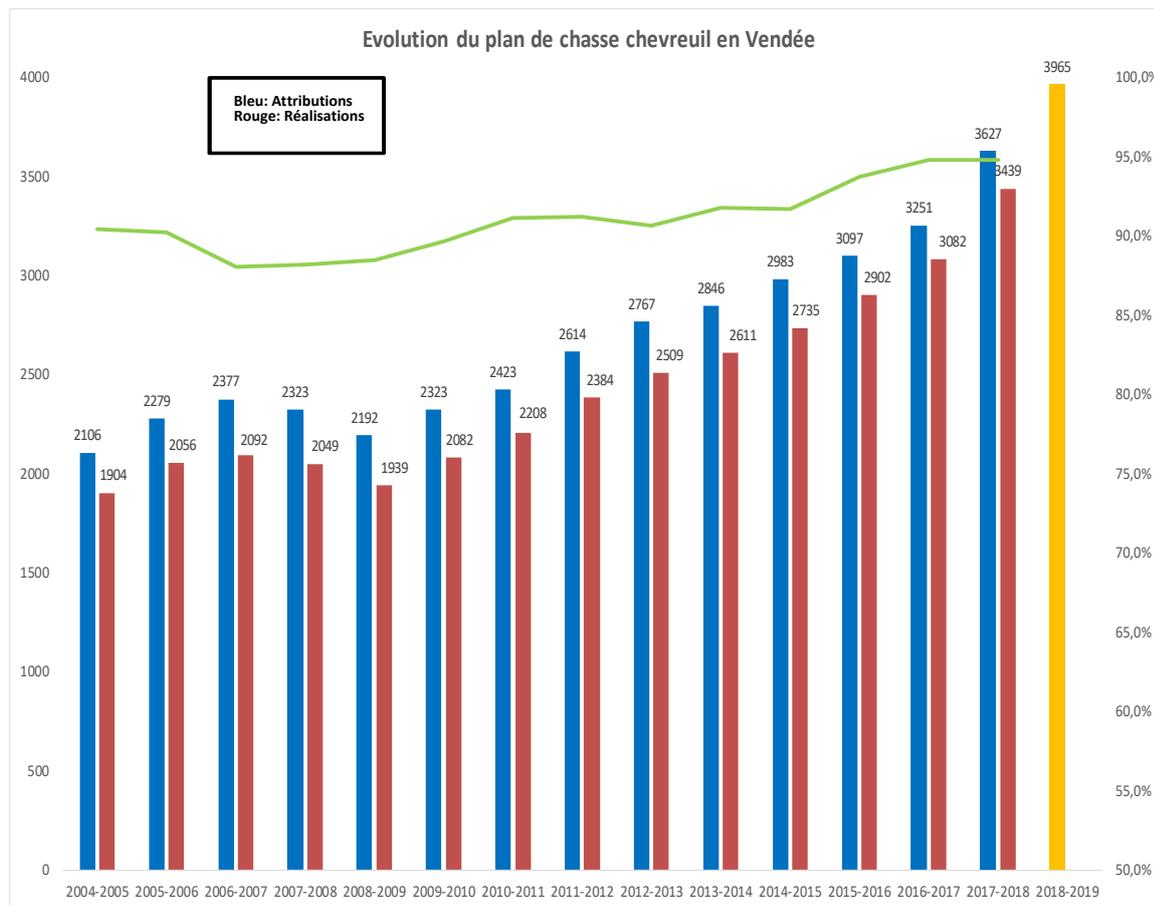
3-L'ESPECE CHEVREUIL

Sur l'ensemble du département et depuis l'instauration du plan de chasse, les attributions et prélèvements de chevreuils n'ont globalement pas cessé d'augmenter (cf. Figures présentées dans le passé et ci-dessous). Les attributions/prélèvements étaient d'environ **100 et 80** respectivement pour la **saison 1980/1981**, et atteignent actuellement (**37 ans après**) les valeurs de **3627 et 3439**, respectivement, à **1002 demandeurs** (996 la saison précédente) de plan de chasse chevreuil. Ces valeurs augmentent encore linéairement depuis les 10 dernières saisons (cf. graphique ci-dessous). Pourtant, les dégâts forestiers dus à l'espèce restent très faibles. Les forestiers avaient fait une enquête suggérant qu'au delà de 25% de dégâts, la récolte pouvait être mise en cause. C'est pourquoi, il y a eu un travail de la FDC85 pour attribuer des animaux là où il y a des plantations.

Le trop grand nombre de demandeurs (résultant du morcellement des territoires avec peu de volontés pour constituer des regroupements) est une difficulté pour la gestion de l'espèce, d'où l'insistance pour le regroupement de plusieurs territoires voisins par la FDC85.

Depuis 1980/1981, le **taux de prélèvement ne cesse d'augmenter** ce qui prouve que le nombre de prélèvements reste plus faible que **l'augmentation de la population**. Ces résultats observés *a posteriori*, sont étayés par des éléments d'appréciation *a priori* en faisant des **estimations chaque année** avant de procéder aux attributions, pour mieux connaître les populations de différentes espèces de la faune sauvage dans le département. Même si ces estimations ne sont pas spécialement dédiées à l'espèce chevreuil, elles permettent de **récolter un grand nombre de données qui sont ensuite synthétisées** : comptage de lièvres sur l'ensemble du département, comptages par IK chevreuil et comptages nocturnes pour l'espèce cerf dans les massifs boisés, observations de terrain (animaux et indices), etc. De nouvelles mesures de la pression de la faune sur la flore de la forêt (**Indicateurs de Changement Ecologique – ICE**) se mettent en place. Elles demandent un gros travail (nécessité de faire beaucoup d'observations) et semblent encore insuffisamment fiables pour avoir une application scientifique. De plus, cette méthode ne semble pas adaptée pour le chevreuil de plaine.

Il est à noter que plus la population de chevreuils augmente, plus les territoires qui étaient regroupés ont tendance à se séparer (ce même phénomène est également observé pour le lièvre).



Au cours de la saison 2017/2018, il y a eu une augmentation de **+11,6% des attributions** (par rapport à 2016/2017) avec une augmentation similaire (**+11,6%**) **pour les prélèvements, ce qui incite à penser que le maximum de prélèvements** en adéquation avec les populations présentes sur le terrain, **pourrait encore augmenter. Le taux de réalisation moyen est de 94,8%** sur l'ensemble du département (similaire à celui de la saison précédente- 95,0%). Il est très bon et probablement l'un des plus élevés (cf. courbe en vert du graphique ci-dessus) depuis l'instauration du plan de chasse. Toutefois, il y a des variations selon les massifs, de 82,9 à 100 % (cf. tableau ci-dessous) ce qui suggère **qu'il est encore possible d'augmenter les attributions là où le taux est très bon (> 95%)** mais qu'il faut rester prudent là où il reste trop faible (83 à 90 %).

Le **nombre de recours reste très faible** (<5%) ce qui montre que les commissions d'attribution font un bon travail. Ceux-ci concernent, le plus souvent, des nouveautés (changement de responsable, modification des territoires, regroupements, etc.).

Plan de chasse Chevreuil pour la saison 2017-/2018

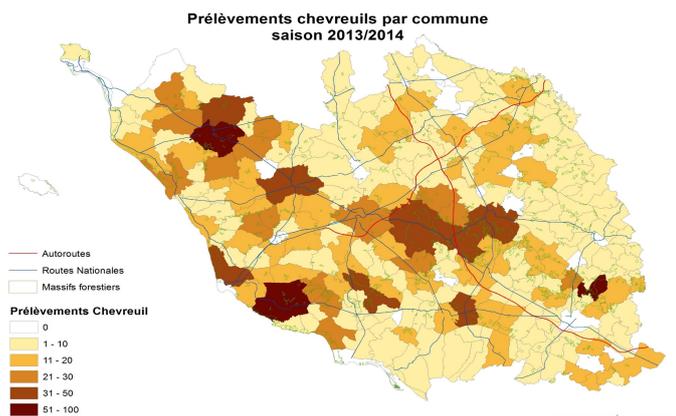
MASSIF CODE	MASSIF LIBELLE	Nombre attributions Chevreuil	Nombre réalisations Chevreuil
011	MERVENT EST	172	156
012	MERVENT OUEST	183	175
013	VIEILLES VERRIES	218	201
021	PAYS YONNAIS	410	392
031	LES MOULINS	120	119
032	LES TROIS FORETS	189	174
041	LA SEVRE	103	102
042	MONTAIGU	45	44
051	GRASLAS	129	128
052	LA BOULOGNE	74	74
061	CHALLANS NORD	216	212
062	CHALLANS CENTRE	386	370
063	CHALLANS SUD	332	323

SSIF CODE	MASSIF LIBELLE	Nombre attributions Chevreuil	Nombre réalisations Chevreuil
071	PAYS DE MONTS	102	95
081	PAYS DES OLLONNES	120	113
091	TALMONT	201	182
092	ST VINCENT	186	174
093	LONGEVILLE	76	63
101	LUCONNAIS	212	193
102	MARAIS MOUILLE	153	149
Total Département		3 627	3 439

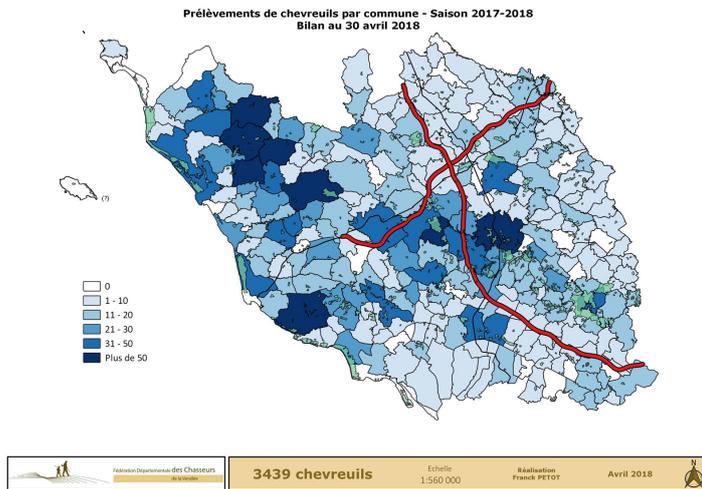
Nombre d'attributions 2018/2019 : 3 993

Cartographie des prélèvements de chevreuils par commune

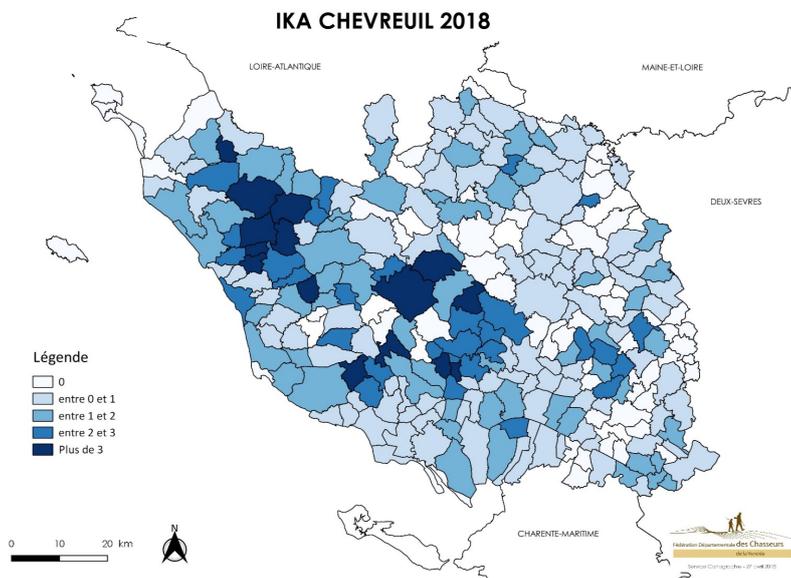
(Saison 2017/2018, en comparaison avec ceux de la saison 2013/2014 (cf. Compte rendu AG de l'AGGGV en 2014))



2013/2014 : Attributions-2846 et réalisations-2611
2017/2018 : Attributions-3627 et réalisations- 3439



Observations de chevreuils lors du comptage 2018, IKA « Lièvre »



En Vendée, la **répartition de l'espèce n'est pas homogène** (cf. cartes ci-dessus) et, globalement, cela suggère aussi qu'il est probablement possible d'augmenter le plan de chasse dans certains massifs. La carte départementale des prélèvements montrent qu'ils ont été et restent les plus importants dans le centre du département, sur les massifs de Challans et dans le marais breton. En revanche, ils sont les plus faibles au Nord Est du département où il reste une bonne marge pour augmenter la capacité d'accueil

La comparaison des cartes de prélèvements à 4 saisons d'intervalle permet

- 1- De visualiser nettement l'augmentation totale sur le département, mais également localement dans l'espace,
- 2- De remarquer une colonisation de plus en plus étendue de l'espèce dans le département, y compris au Nord Est.

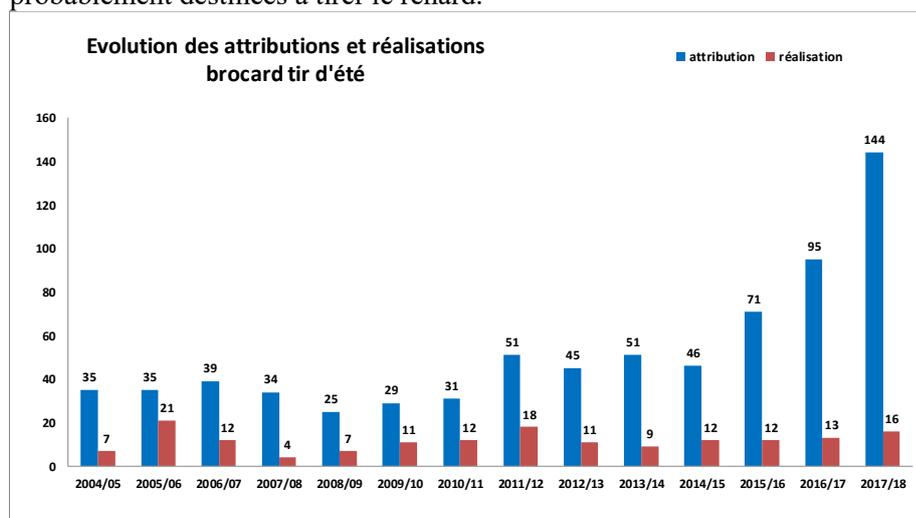
La comparaison des cartes réalisées en 2017/2018, pour les prélèvements avec celle des observations de chevreuils lors des comptages IKA « Lièvre » (cf. les 2 cartes de couleur bleu) montre que ce critère reflète globalement la situation du terrain et confirme qu'il est intéressant à prendre en compte pour les estimations.

Dans les massifs boisés (forêt domaniale et privée), la population semblerait stagner, avec peu d'évolution des prélèvements depuis une quinzaine d'années. Sur le massif de Mervent/Vouvant, la politique mise en place par l'ONF (50% de prélèvements de jeunes de l'année), institution qui possède et gère environ 50% du massif boisé, semble commencer à porter ses fruits puisqu'il y aurait tendance à l'augmentation de la population. Les animaux y sont moins tranquilles que dans les zones ouvertes (plaine, bocage, marais, etc.) où ils s'adaptent bien. Toutefois, en plaine et suite à l'engrangement des récoltes, les animaux deviennent plus difficiles à prélever car ils se tiennent en hardes avec un ou deux

animaux « sentinelles ». L'évaluation des populations en milieu ouvert (plaine, etc.) est assez difficile car il n'y a pas de méthodes appropriées.

Pour obtenir l'attribution d'un animal en *tir d'été*, il faut avoir **au minimum, un total de 3 attributions pour la saison en cours, sur un même territoire**. Parmi les 144 attributions faites en 2017/2018 et destinées au tir du brocard en été, **14 prélèvements** ont été réalisés (95 et 13 respectivement l'année précédente) et doivent être exposés le jour de l'assemblée générale de la FDC85 (il y a obligation de présenter les résultats comme cela est indiqué dans l'Arrêté Préfectoral individuel d'attribution).

Ces **prélèvements restent faibles** et laissent supposer que la possibilité de tir d'été, n'est pas souvent utilisée. Pourtant, le nombre de demandes a fortement augmenté depuis les 2 précédentes saisons (x 2 entre 2015 et 2017 par rapport à la moyenne des 4 saisons pendant lesquelles il était resté stable- 38,5 entre 2011 et 2015) (cf. Figure ci-dessous). La nouvelle augmentation très importante en 2017/2018 (atteignant le nombre de 144) le confirme, puisqu'en **augmentant les attributions de 49 têtes, un seul prélèvement supplémentaire** est noté par rapport à la saison 2016/2017. Ceci **montre que dans notre département, ces demandes ont un autre but que le tir d'été du brocard**, et sont plus probablement destinées à tirer le renard.



Le chevreuil est une espèce sensible au climat (pertes estivales par la sécheresse et hivernales) qui pourrait influencer sa reproduction. Ceci pourrait expliquer l'éventuel tassement des populations en milieux forestiers, d'où l'importance de bien observer si les chevrettes sont suivies et de combien de jeunes. Ainsi, dans certains massifs forestiers, il semblerait que l'espèce soit de plus en plus présente au pourtour de la forêt, au dépend de la partie boisée. Pourtant, la capacité d'accueil dans les forêts ne semble pas être atteinte puisqu'il n'y a pas de dégâts constatés et dus à l'espèce.

Quelques conseils pour ne pas entamer le potentiel de reproduction et réaliser une bonne gestion de la population de chevreuils, en **étant plus rigoureux** :

- Privilégier le tir des jeunes : **prélever 40% de jeunes de l'année, pour augmenter la population.**
- **Eviter de tirer les femelles adultes avant la fin décembre** [elles sont encore suivies de leur(s) jeune(s) de l'année qui a (ont) encore besoin de sa (leur) mère], surtout lorsqu'il y a plusieurs bracelets d'attribués sur le territoire.
- Assurer un retour systématique des données : **Les prélèvements doivent être télé déclarés à la FDC85, dans les 72 h qui suivent** (ainsi, le renvoi de la fiche de prélèvement n'est alors plus nécessaire). C'est un **devoir pour la bonne gestion** et une **obligation réglementaire**.
- En cas de **mortalités anormales de chevreuils** : prévenir les Techniciens de la FDC85, au plus vite.

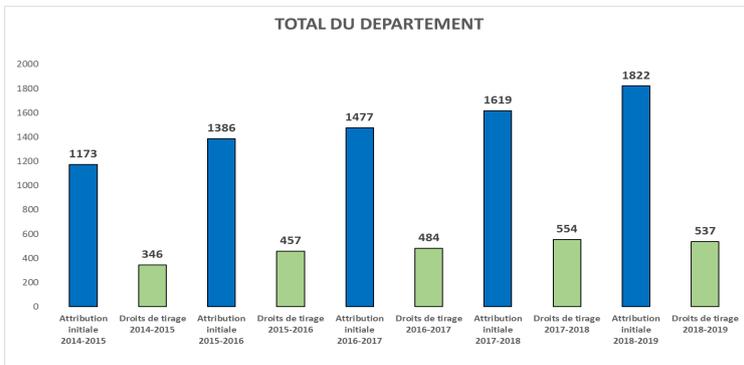
4- L'ESPECE SANGLIER

En 2017/2018, il a été **attribué 2788** animaux (+19,0 % par rapport à la saison 2016/2017) , à **632 demandeurs**. Il a été **prélevé 1788 sangliers** (+18,6 % par rapport à la saison 2016/2017) répartis presque sur l'ensemble du département (cf. Figures ci-dessous), ce qui est en accord avec l'évolution au niveau national. Ces augmentations sont donc plus élevées que précédemment. Le **taux de réalisation est de 64,1%** (contre 64,0% lors de la saison 2016/2017).

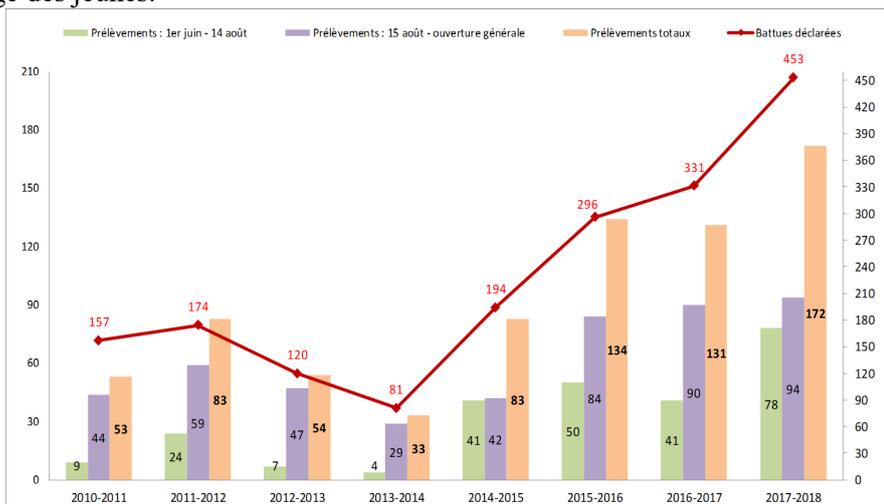
- Evolution dans le temps.

N°	MASSIF	Réalizations				2017-2018	
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Réalizations	Attributions
11	MERVENT EST	69	80	98	60	50	125
12	MERVENT OUEST	24	63	90	75	80	129
13	VIEILLES VERRIES	32	47	73	131	174	213
21	PAYS YONNAIS	110	103	121	162	151	252
31	LES MOULINS	16	18	24	52	72	94
32	LES TROIS FORETS	27	62	75	66	50	110
41	LA SEVRE	13	27	45	49	68	91
42	MONTAIGU	7	18	17	13	37	52
51	GRASLAS	10	19	5	6	10	27
52	LA BOULOGNE	7	17	15	37	25	38
61	CHALLANS NORD	50	63	85	84	95	135
62	CHALLANS CENTRE	68	78	93	83	111	200
63	CHALLANS SUD	33	71	68	108	154	237
71	PAYS DE MONTS	64	42	51	42	37	58
81	PAYS DES OLLONNES	100	91	144	136	153	183
91	TALMONT	125	231	196	197	252	357
92	ST VINCENT	89	94	122	131	173	300
93	LONGEVILLE	45	42	61	56	49	82
101	LUCONNAIS	12	22	29	15	34	72
102	MARAIS MOUILLE	11	21	8	5	13	33
	Total Département (Taux de prélèvement)	914 (55,4)	1209 (61,7)	1420 (65,3%)	1508 (64,0%)	1788 (64,1%)	2788

Depuis la mise en place du plan de chasse « sanglier », la population totale (estimée par le nombre total d'attributions/prélèvements annuels) *semble augmenter par paliers*. Au cours des 5 dernières saisons, les *prélèvements totaux ont presque doublé* (cf. Tableau ci-dessus), alors que les attributions initiales en début de saison (cf. graphique page suivante), n'ont été multipliées que par 1,5. Cela signifie que, suite aux estimations (par les instances cynégétiques et par les détenteurs de territoires), il y a augmentation de la population dès le début de chaque saison, mais celle-ci est encore plus importante que celle planifiée puisqu'il y a aussi augmentation des attributions en cours de saison (davantage d'animaux sont observés sur le terrain en période de chasse par les détenteurs de territoires).



L'*ouverture anticipée* (avant l'ouverture générale au 3^{ème} dimanche de septembre) de la chasse au sanglier a été instaurée au 15 août, puis a été avancée au 14 juillet (saison 2014/2015) et *depuis les 3 dernières saisons, au 1^{er} juin sur l'ensemble du département*. Pendant cette période (cf. graphique ci-dessous), le nombre de prélèvements a beaucoup augmenté depuis 4 saisons, en se répartissant de façon équitable avant et après la date du 15 août, au cours de la dernière saison (ce qui n'était pas le cas au cours des 2 saisons précédentes). Depuis l'an passé, le nombre de battues déclarées en ouverture anticipée a été multiplié par 1,66 par rapport aux 3 saisons précédentes. L'évolution de ces critères montre que *les chasseurs interviennent davantage pendant la période du 1^{er} juin au 15 août*, ce qui est un facteur favorable pour éviter la « sédentarisation » des animaux et diminuer l'importance des dégâts. La FDC85 et l'AGGGV demandent aux territoires de chasser dès que possible, afin de prélever des animaux là où c'est nécessaire, et de déplacer les compagnies. Cet aspect semble plus important qu'une prolongation de la chasse (ou plutôt « acte de destruction » au regard de la législation) pendant le mois de mars puisqu'à cette époque le milieu est plus pauvre et qu'il est plus logique de laisser les animaux en forêt avec de la quiétude pour assurer la reproduction et l'élevage des jeunes.



Pour la *prochaine saison (2018/2019)*, la *1^{ère} attribution* au plan de chasse est de **2544 animaux** (dont 538 droits de tirage) au 16/09/2016 (soit +296 par rapport à la saison passée à la même époque), et le nombre final d'attributions sera donc bien supérieur à celui de la saison passée.

Globalement, *le taux de prélèvement* a constamment augmenté depuis l'institution du plan de chasse (de 30% en 1989/1990 à près de 62% en 2014/2015). Toutefois, depuis 3 saisons, il semble stagner et même légèrement diminuer au cours des 2 dernières. Ceci prouve que le nombre de bracelets attribué n'a pas été un facteur limitant pour les prélèvements.

Remarque. Il est souligné que sur certains secteurs, on a réussi à maintenir de relativement bonnes densités de sangliers alors que la population commençait à s'effondrer, en différant les satisfactions aux nouvelles demandes. C'est le cas sur le massif de Mervent/Vouvant où la population est devenue très faible alors que le territoire offre l'un des meilleurs accueils de Vendée de par sa superficie boisée. Il est admis qu'il faut assurer un effort sur Mervent/Vouvant de la part des Instances cynégétiques (FDC85 et ses Techniciens) et de l'Administration, afin de rétablir une population avec davantage d'animaux. Des laies et de gros animaux sont prélevés alors que la population globale y est

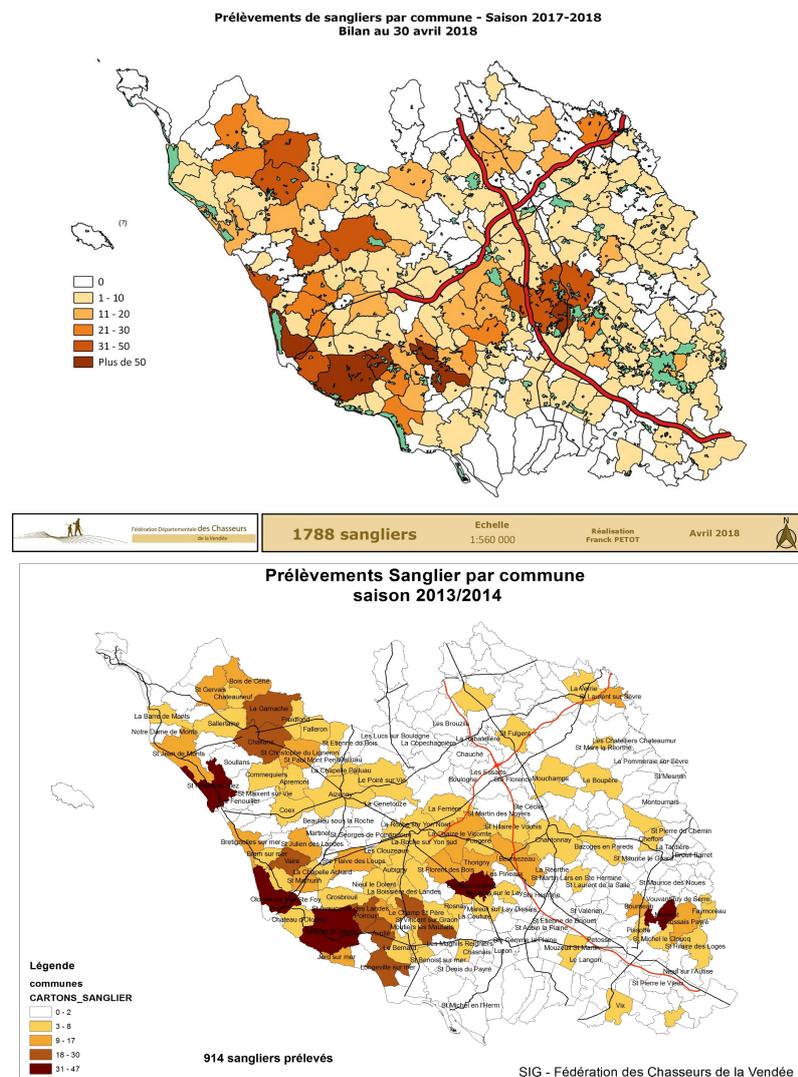
très faible. Cela implique de soutenir l'ONF dans sa politique de gestion de l'espèce sur le massif forestier et que cela soit suivi dans le temps (non réattributions systématiques).

● Evolution dans l'espace.

La **comparaison des cartes de prélèvements à 4 saisons d'intervalle** (cf. ci-dessous) permet :

- 1- De visualiser très nettement l'augmentation totale sur le département, mais également localement dans l'espace,
- 2- De remarquer une colonisation de plus en plus importante de l'espèce qui s'étend à presque tout le département.

Cartographie des prélèvements sangliers par commune (1788 en 2017/2018 et 914 en 2013/2014)



Actuellement, les attributions/prélèvements sont répartis sur l'ensemble du département (cf. tableau et carte ci-dessus), montrant que ***l'espèce a su s'adapter pour coloniser tous les milieux***, à partir de faibles noyaux qui se trouvaient localisés principalement dans les massifs forestiers lors de l'institution du plan de chasse. Par ailleurs, ***le milieu environnant a beaucoup évolué*** : antérieurement, le pourtour des massifs forestiers était réservé à l'exploitation de prairies alors qu'à présent, il est implanté en cultures annuelles (blé, maïs, colza, etc.) bien plus vulnérables et nécessitant la pose de clôtures, ce qui n'est pas toujours aisé.

La **chasse de l'espèce s'étend à l'ensemble du département** et trouve de plus en plus d'adeptes, ce qui permet à un maximum de chasseurs de pouvoir en profiter. La **raréfaction du petit gibier** y a contribué en faisant reporter la chasse vers celle des grands animaux.

Certains massifs restent pauvres (Mervent Est, Gralas, Le marais sud, etc.) mais d'autres sont mieux pourvus (Vieilles Verries, Pays Yonnais, Les Moulins, Les 3 unités de Challans, Pays des Olonnes, St Vincent, Talmont, etc.). Il est à noter que, globalement, ***l'application du PNMS depuis juillet 2009***, sur les unités cynégétiques où les dégâts étaient déjà les plus importants, n'a pas permis de les éliminer dans le temps.

Il y a aussi ***quelques animaux d'attribués à l'approche/affut*** (180 en 2017/2018, soit 6,5 % des attributions totales). Cela montre que ce type de chasse reste encore très limité dans notre département. Les résultats sont difficiles à enregistrer du fait que ce sont les mêmes bracelets qu'à tir.

5- LE POINT SUR LES DEGATS AUX CULTURES.

Depuis l'institution du PNMS en 2009, les secteurs classés en « points noirs » ont toujours conservé la même définition (cf. Circulaire Ministérielle du 30 juillet 2009), toutefois leur périmètre a évolué avec les nouvelles technologies qui ont permis de les définir au niveau des massifs cynégétiques, puis des communes (« Zones noires », et Zones grises » servant de tampon), et enfin pour la future saison 2018/2019, de classer des territoires en « Points Noirs ». Il y a actuellement une pression forte de l'Administration pour agir sur le « local ». Cela peut jouer sur la crédibilité des chasseurs car ceux-ci doivent être capables de gérer.

Pour la saison 2017/2018, 5 communes ont été classées « Zones Noires » et 16 en « Zones grises », avec toutes les actions définies antérieurement pour limiter les dégâts sur ces communes. Pour le classement en « Zones noires » plusieurs critères sont retenus : montant et importance des dégâts, secteur insuffisamment chassés, insuffisances de mesures de protection, aspects sécurité (collisions avec véhicules, etc.) etc.

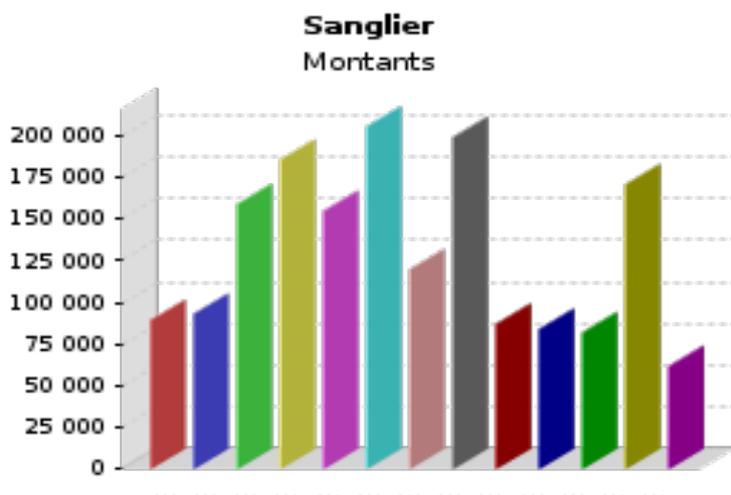
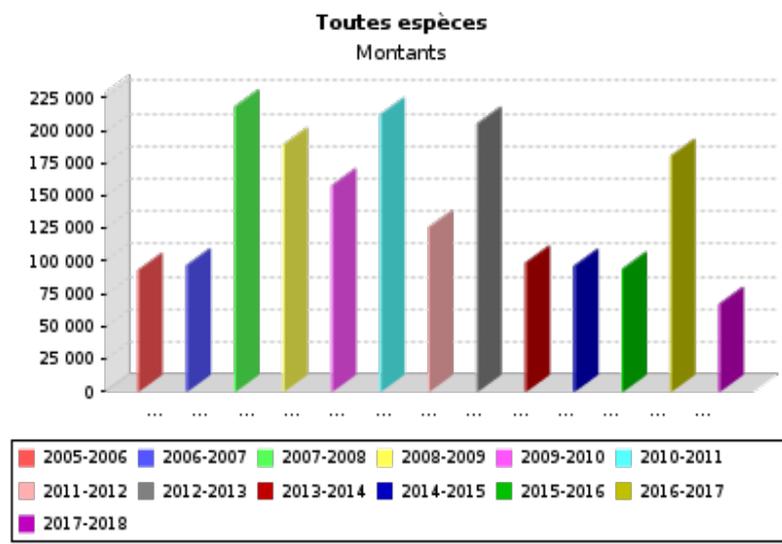
Pour estimer les dégâts annuels dus au grand gibier, plusieurs indicateurs sont habituellement retenus (leur combinaison sert à définir au moins en grande partie, les « Zones noires ») : Nombre de dossiers de dégâts, Montant des dégâts (en €), Surfaces détruites (en ha), Volumes détruits (en quintaux), Collisions avec véhicules, etc.

La ***campagne en cours*** semble se rapprocher des 3 campagnes allant de 2013 à 2016 (94 485 € en moyenne de dégâts chiffrés par an, cf. tableau ci-dessous), lorsque les comptes définitifs seront disponibles (mais de nombreux dossiers ne sont pas encore clôturés). Les dépenses devraient être bien moindres qu'au cours de la saison précédente (il peut y avoir encore des dégâts importants sur prairies) et ainsi correspondre aux engagements pris vis-à-vis de l'Administration et du monde Agricole (<200 ha sur le département/an, soit en moyenne < 1 ha de dégâts indemnisés/commune, ce qui est considéré comme raisonnable et acceptable).

<u>Campagne</u>	<u>Montant réel indemnisé sur l'ensemble de la campagne</u> (sans les provisions comptables)
2013-2014	98 930 €
2014-2015	96 333 €
2015-2016	94 191 €
2016-2017	180 639 €
2017-2018	67 206 €, Il manque les dossiers en cours, les prairies et les dossiers spéciaux
2018-2019	Aucun chiffre pour le moment

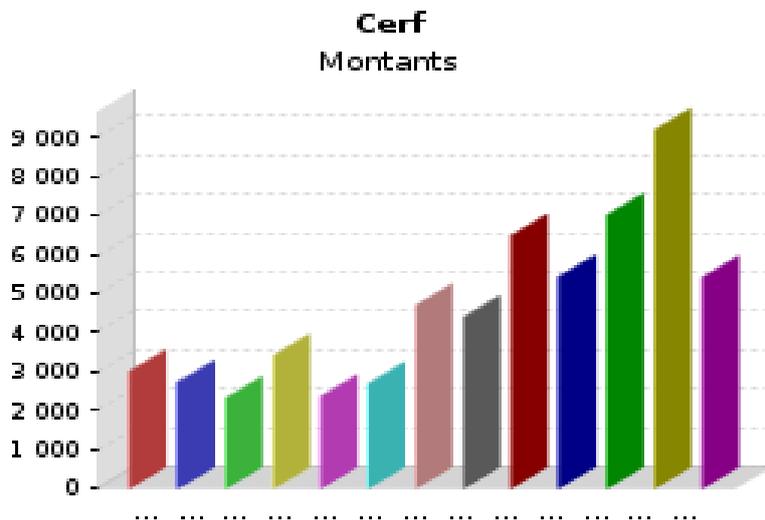
L'examen des montants des dégâts totaux (toutes les espèces de grands gibiers confondues) montrent que **malgré une augmentation très importante de la population de sangliers, les dégâts restent bien maîtrisés** en se situant aux environs de 100 000 € (depuis 2013/2014, sauf en 2016/2017) par rapport aux années antérieures (cf. graphiques ci-dessous).

Ces remarques sont valables pour les dégâts dus uniquement à l'espèce sanglier, puisque celle-ci est à l'origine d'environ 95% des dégâts annuels



Pourtant, ceux dus à l'espèce cerf sont en augmentation depuis au moins 6 saisons (cf. graphique ci-dessous). Cette augmentation en rapport avec les grands cervidés, pourrait être due, au moins en partie, à une augmentation de la population et/ou à une moins bonne maîtrise des dégâts (pose de clôtures, etc.).

Il est à noter que les dégâts dus à l'espèce chevreuil restent très faibles et sont souvent, ponctuellement, en relation avec l'installation de cultures spécialisées sans protection.



Le Président remercie F. Lafontaine pour sa présentation et rappelle que l'AGGGV (ou le GIC de Mervent/Les Vieilles Verries sur son territoire) a délégué de la part de la FDC85 pour mettre en place les moyens de protection des cultures : clôtures (pose suffisamment tôt, surtout *entretien* quand il y a des dégâts récurrents et éventuellement enlèvement), agrainage dissuasif, grillage (si nécessaire pour culture spécialisées). Mais l'AGGGV et le GIC doivent aussi rester forces de propositions pour proposer de nouvelles mesures en s'adaptant à l'évolution des populations et de leur environnement. Grâce à l'implication des chasseurs, il doit y avoir moins de dégâts, mais les *chasseurs doivent s'investir*.

Enfin, il faut être très rigoureux dans le domaine de la sécurité. Dans le registre des battues, les consignes de sécurité minimales sont rapportées et il est important de les lire avant chaque battue pour avoir une sécurité optimale.

B- QUESTIONS DIVERSES.

► Modification des Statuts.

Les membres du Conseil d'Administration (CA) soumettent à l'AG, une modification de l'article 12 des statuts afin de mieux préciser les modalités à suivre pour être candidat à l'élection des membres lors de leur renouvellement.

Art 12- Rédaction initiale:

« Le Conseil se renouvelle à raison d'un tiers de ses membres tous les deux ans, suivant un ordre de sortie déterminé par un tirage au sort pour les deux premières périodes de deux années et ensuite d'après l'ancienneté de nomination.

Tout membre sortant est rééligible. »

Art 12- Rédaction suggérée. Il est proposé d'y rajouter un 3^{ème} alinéa, ainsi rédigé:

« Les candidatures à la fonction d'administrateur sont formulées par écrit et adressées par courrier postal ou électronique au Président de l'association, au plus tard, dix jours avant la date de l'assemblée générale, le cachet de la poste ou la date de réception du courriel faisant foi. »

Cette nouvelle rédaction de l'article 12 est acceptée à l'unanimité des votants. Déclaration de ce changement devra être faite à la Préfecture.

► Question. Où en est l'épidémie de peste Porcine Africaine (PPA) et quel avenir pour l'espèce sanglier ?

Un parallèle est fait avec la grippe aviaire qui est apparue en France, non pas principalement par les migrations des oiseaux sauvages, mais par les humains qui transportent l'agent infectieux lors de leur déplacement. Il en est principalement de même pour la PPA en Belgique, même si celle-ci peut se colporter par les animaux eux-mêmes, mais seulement sur de courtes distances et ainsi faire avancer un « front »

La PPA représente un grand danger sanitaire pour les espèces porc et sanglier, mais pas pour l'homme. Pour ce dernier, le grand risque est économique en ce qui concerne le porc d'élevage. Pour les populations sauvages de sangliers, c'est le chasseur qui sera le premier concerné (mais également les éleveurs de porc par la contagion de l'espèce sauvage à l'espèce domestique). La France est actuellement déclarée indemne de PPA et ce serait une « catastrophe » si un seul cas avéré apparaissait sur le territoire. Il faut donc s'attendre à la mise en place de mesures extrêmes (générales, nationales, etc.) pour éviter au moins son apparition sur notre territoire métropolitain, d'autant plus que la France est située entre la Belgique et l'Espagne.

Ceci est confirmé par E. De La Bassetière qui a assisté récemment à une réunion concernant ce sujet. Le gouvernement est très inquiet. Il y a déjà 4 départements du NE où la chasse est suspendue, des études sont en cours pour éviter le passage de la frontière. A plus long terme il est envisagé de diminuer la population nationale de sangliers (diviser par 2 ou 3 les effectifs) et d'instaurer une taxation. Cette taxation à l'hectare existe déjà dans certains départements pour le paiement des dégâts et pourrait être généralisée pour intervenir contre la maladie. G. Bouninneau pense aussi qu'il faudrait interdire l'importation de sangliers des Pays de l'Est à destination des parcs ainsi que les trophées de chasse. Il est important d'inscrire dans le Schéma Départemental de gestion Cynégétique (SDGC), l'interdiction de lâchers de sangliers en Vendée.

CONCLUSION

Le Président, P. Hubert, insiste sur l'aspect relationnel afin de régler le maximum de problèmes. Les échanges entre chasseurs (monde cynégétique) et entre ceux-ci et les différentes instances intéressées (monde agricole, monde des forestiers, administration, etc.) par un dialogue ouvert et constructif, permet pratiquement toujours d'aboutir à des solutions sur le terrain.

Il insiste de nouveau sur le respect de la sécurité. Il précise qu'il y a un Arrêté Préfectoral (AP) de sécurité qu'il faut essayer de conserver dans sa version actuelle afin d'éviter l'instauration de contraintes trop importantes et « quasi impossible » à mettre en pratique : le respect des angles de 30 degrés est plutôt à mettre dans les consignes que dans l'AP, les panneaux de signalisation à mettre dans la zone d'attaque et non la zone de chasse, etc. Il faut que les procédures restent faciles à mettre en place tout en améliorant la sécurité.

Il demande à chacun de nous de donner l'exemple en chassant dans la joie et en toute sécurité. A l'AGGGV, c'est ce qu'on tente de faire et de divulguer (par le BGG par exemple, par la vulgarisation de la revue « Grande Faune », etc.).

A 23h, le Président remercie sincèrement les participants et les intervenants pour l'activité déployée au cours de la réunion, ce qui témoigne de l'intérêt porté par chacun. Il leur souhaite de passer une bonne saison de chasse. Il les invite au pot de l'amitié avant de se quitter.

Le Président, P. Hubert

Le Secrétaire, P. Guilloteau.